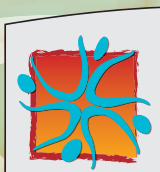


Animer et encadrer
des séjours
et des accueils
de loisirs !

LECGS.ORG

BAFA
BAFD



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

Habilitation BAFA-BAFD en Midi-Pyrénées par arrêté du 19/12/2008 – Habilitation BAFA en PACA par arrêté du 22/12/2011

Agrément Jeunesse et Éducation Populaire N° 31007JEP129

Agréée Association Éducative Complémentaire de l'Enseignement Public

Signataire de la charte de la diversité et de l'égalité des chances, et de la charte handicap

QUI
SOMMES-NOUS ?

1



Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, association loi 1901, d'éducation populaire

De dimension interrégionale, LE&C Grand Sud est une association laïque à but non lucratif. Véritable tête de réseau, LE&C Grand Sud est composée de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture.

L'association est signataire de la charte de la diversité et de la charte Handicap. La coéducation, la lutte contre les discriminations, l'humanisme, la citoyenneté, l'ouverture culturelle et artistique, l'éducation à l'environnement, à la consommation, la coopération, sont autant de valeurs qui irriguent nos pratiques et les thèmes de nos formations.

La complémentarité des actions menées par l'association qui gère de nombreuses structures d'accueil (accueils de loisirs, accueils jeunes, séjours vacances...) offre aux stagiaires autant d'opportunités de terrains de stages pratiques ou d'expériences d'encadrement.

Dans nos formations, les participants prennent une part active à la formation. Organisés en petits groupes de travail, les stagiaires ont la possibilité de prendre la parole et de se positionner, sous l'accompagnement des formateurs.

Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud est membre de diverses coordinations :

- > La JPA (Jeunesse au Plein Air)
- > Le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire)
- > La CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire)
- > l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme Occitanie)

Loisirs Éducation &
Citoyenneté Grand Sud, c'est :
280 communes partenaires
1 350 salariés
22 000 usagers

BAFA

Les étapes de la formation

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

■ **Conditions d'accès :** Etre âgé de 17 ans au premier jour de la formation générale.

La formation se déroule en 3 étapes et doit être effectuée dans un délai maximum de 30 mois et inférieur à 18 mois entre la formation générale et le stage pratique.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur apporte les connaissances de base indispensables pour exercer auprès des publics enfants et jeunes en Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM).

1 Une session de formation générale de 8 jours prépare chaque stagiaire à l'encadrement et l'animation des ACCEM.

2 Un stage pratique de 14 jours minimum et en deux séjours maximum ou en discontinu, selon la réglementation en vigueur (consultez notre site internet : www.lecgs.org). Ce stage permet au stagiaire de vivre sa première expérience d'animation auprès d'enfants ou de jeunes.

3 Une session d'approfondissement de 6 jours : Cette session permettra de découvrir, d'approfondir une technique et des contenus pédagogiques liés à un thème choisi pour le réinvestir auprès d'enfants et de jeunes (voir les thèmes de nos appros sur notre site).

E1/OU

Une session de qualification de 8 jours permet au stagiaire d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé (par ex. Surveillant de Baignade).

RECHERCHE DE STAGE PRATIQUE ➤

Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud
remercie toute opportunité de stage en fonction

BAFD

Les étapes de la formation

Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

■ Conditions d'accès :

- Être âgé de 21 ans au 1er jour de la session de formation générale.
- Être titulaire du BAFA ou être titulaire d'un diplôme ou titre permettant d'exercer les fonctions d'animation en accueils collectifs de mineurs.

Dans ce dernier cas, vous devez pouvoir justifier, dans les 2 ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

La formation se déroule en 4 étapes et doit être effectuée dans un délai de 4 ans sans qu'il y ait plus de 18 mois entre la formation générale et le premier stage pratique.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en ACCEM est destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en ACCEM dans le cadre d'un engagement social et d'une mission éducative

1 Une session de formation générale de 9 jours en continu (ou 10 jours en discontinu), dont l'objectif est de préparer le stagiaire aux fonctions de directeur.

2 Un stage pratique de 14 jours minimum, et en deux séjours maximum, accompli dans la fonction de directeur adjoint ou de directeur dans un ACCEM.

3 Une session de perfectionnement de 6 jours prendra en compte les attentes des stagiaires afin de leur proposer des séquences adaptées. Il s'agira de les préparer à l'exercice d'une démarche partenariale.

4 Un second stage pratique de 14 jours minimum, et en deux séjours maximum, accompli dans la fonction de directeur dans un ACCEM.

A l'issue de la formation, vous devez adresser par courrier à la DRJSCS de votre lieu de résidence, dans un délai maximum d'un an à compter de la fin de votre 2ème stage pratique, le bilan de fin de formation pour qu'il soit étudié par le jury.

assure l'accompagnement de ses stagiaires dans la recherche d'un stage pratique. Elle leur proposera prioritairement des besoins des structures qu'elle gère.

Fiche
d'inscription
☐ BAFA
☐ BAfD

☐ Mme
☐ Melle
☐ M.

PHOTO
RÉCENTE
OBLIGATOIRE
(à coller)

Nom Prénom Nom de jeune fille Né(e) le à

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E mail :

Statut : ☐ Étudiant ☐ Demandeur d'emploi ☐ Salarié

Nom de l'employeur :

Attention : une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque étape de la formation (sauf stage pratique)

FORMATION GÉNÉRALE

Du au ☐ Lieu

OU

BAFA APPROFONDISSEMENT* BAFA QUALIFICATION* BAfD PERFECTIONNEMENT*

*Rayez la mention inutile

Thème :

Du au ☐ Lieu

Code identifiant délivré lors de votre
enregistrement sur le site
www.bafa-bafd.gouv.fr



Loisirs Education & Citoyenneté
Formation

7 rue Paul Mesplé
31100 TOULOUSE
Tél. : 05.62.87.43.43
Fax. : 05.62.87.43.44

Antenne PACA
Les Bureaux de l'Arche
5, rue des Allumettes
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 16 03 21

Je soussigné(e)

.....

Autorise mon enfant

A participer au stage organisé par LE&C Grand Sud.

En cas d'urgence médicale, j'autorise le responsable du stage à prendre toute mesure utile, y compris l'hospitalisation et le cas échéant, l'opération chirurgicale.

A le signature :

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Ce stage est pris en charge :

☐

OUI

☐

NON

Si oui, joindre obligatoirement une attestation de prise en charge mentionnant le montant.

Personne à contacter en cas d'urgence*

NOM : Prénom :

Tél. 1 : Tél. 2 :

* Cette rubrique est à compléter pour tous les stagiaires, majeurs ou mineurs.

Je déclare avoir pris connaissance du projet éducatif de LE&C Grand Sud et accepter les conditions générales d'inscription.

Je joins le règlement du stage ou de l'acompte ou la prise en charge obligatoire.

A le Signature :

Conditions générales d'inscription

6

PRÉINSCRIPTION

Vous devez **vous pré-inscrire sur le site internet du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports** afin d'obtenir un identifiant : **www.bafa-bafd.gouv.fr** et noter cet identifiant dans la rubrique "identifiant" de la fiche d'inscription de LE&C Grand Sud.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier d'inscription au BAFA ou au BAFD doit être obligatoirement constitué de :

- 1 La fiche d'inscription complétée et signée.
- 2 Une photo d'identité, portant le nom et le prénom du stagiaire, collée sur la fiche d'inscription.
- 3 Le paiement total ou partiel (au minimum 150 €), majoré du coût de l'adhésion à l'association, par chèque postal ou bancaire à l'ordre de "Loisirs Education & Citoyenneté Formation" ou l'attestation de prise en charge.
- 4 Pour le BAFA Approfondissement : joindre une copie du certificat de stage pratique.

Joindre également : Pour la formation générale BAFA, la photocopie du BAFA ou de la dérogation.
Pour le BAFD perfectionnement, joindre une copie du certificat de stage pratique.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

> **BAFA Formation Générale :** être âgé de 17 ans révolus le premier jour de la formation générale

> **BAFA Approfondissement :** avoir validé la session de formation générale BAFA, avoir suivi le stage pratique (14 jours) et avoir transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du lieu de stage, le certificat du stage pratique.

> **BAFD Formation Générale :** avoir 21 ans révolus au premier jour de la session de formation générale et être titulaire du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation dont la liste est fixée par arrêté. Dans ce dernier cas, vous devez pouvoir justifier, dans les 2 ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

> **BAFD Perfectionnement :** avoir suivi la session de formation générale BAFA et le stage pratique du BAFA (14 jours) et avoir transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du lieu de stage, le certificat du stage pratique.

> **Renouvellement BAFA :**
ne pas avoir dépassé le délai de 5 ans depuis la date d'obtention du brevet.

AIDES FINANCIÈRES : Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides financières à la formation (DRJSCS, CAF, MSA, JPA, Conseil régional, aide de votre CE, Pôle emploi...). Pour plus d'information, consultez notre site ou contactez nous :

05 62 87 43 58

 **FACEBOOK**

Conditions générales d'inscription

7

PRIX DU STAGE

Le prix du stage comprend les frais pédagogiques, le prix des repas et des veillées, ainsi que les frais d'hébergement pour l'internat. Les frais de transport restent à la charge du stagiaire.

INSCRIPTION/PAIEMENT DU STAGE

Votre inscription est prise en compte dès réception de votre dossier complet. Le paiement du stage peut être effectué en deux versements dont le premier, d'au moins 150 €, sera majoré du prix de l'adhésion obligatoire selon tarif en vigueur.

En cas de paiement partiel, l'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement total du prix du stage, majoré du coût de l'adhésion à l'association.

Le paiement total doit être effectué au plus tard 10 jours avant le démarrage du stage.

CONVOCATION

Un courrier de convocation précisant le lieu, les moyens d'accès, les horaires de début et de fin de stage, le matériel nécessaire... vous sera adressé 10 jours avant le début de la session.

PRÉSENCE AU STAGE

Le stagiaire doit être présent à tous les temps de travail et durant toute la durée de la session. En cas de départ anticipé d'un stagiaire, et quelle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué. De plus, l'absence du stagiaire peut entraîner la non validation de la session.

ASSURANCE

Les participants à nos formations sont couverts par la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF), par le biais de la carte d'adhésion. Les objets personnels sont sous votre responsabilité, il est donc recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur pendant la formation. Les frais occasionnés en cas de maladie sont à la charge du stagiaire.

DÉSISTEMENT / REPORT ANNULATION

> **Plus de 21 jours avant le stage :** remboursement des sommes versées moins 50 € pour frais de dossier.

> **De 21 à 8 jours avant le début de la session :** remboursement des sommes versées moins 150 €.

> **Moins de 8 jours avant le début de la session :** remboursement de 50 % du prix du stage.

> **Si le candidat ne se présente pas le premier jour du stage ou en cas d'abandon en cours de stage :** aucun remboursement ne sera accordé.

> **Le prix de l'adhésion n'est pas remboursable.**

ANNULATION D'UN STAGE

Nous pouvons être amenés à annuler un stage (cas de force majeure, effectif insuffisant...).

Dans ce cas, nous vous communiquerons une solution de remplacement ou nous vous rembourserons la totalité des sommes versées sans autre indemnité.

DROIT A L'IMAGE : le stagiaire ou son représentant légal autorise LE&C Grand Sud et son organisme de formation LE&C Formation à réaliser pendant la formation des prises de vues sur lesquelles figure la personne inscrite et à utiliser librement ces photographies, sans demander de rémunération ni droits pour leur utilisation quel que soit le support (document de présentation, brochure, publications, site Internet, Facebook, expositions...). Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet de diffusion ou d'utilisation commerciale et les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à l'image et/ou à la réputation du stagiaire.

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

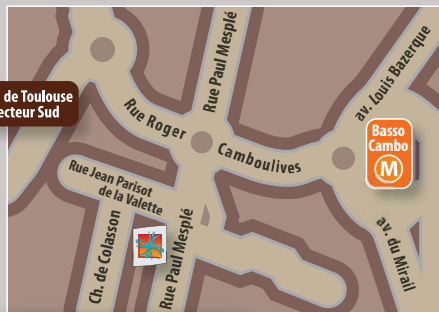
.....

.....

.....

Toulouse

ZI de Toulouse
Secteur Sud

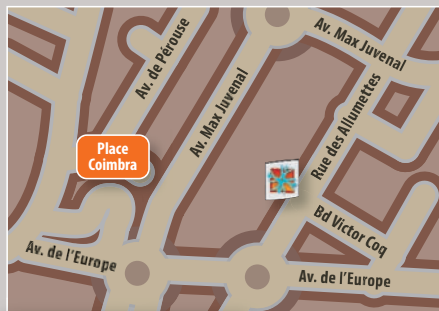


**Loisirs Éducation & Citoyenneté
Grand Sud**

7 rue Paul Mesplé
31100 TOULOUSE

Tél. : 05 62 87 43 43

PACA



Place
Coimbra

**Loisirs Éducation & Citoyenneté
Grand Sud**

Les Bureaux de l'Arche
5, rue des Allumettes
13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : 04 42 16 03 21



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

7 rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE

Téléphone : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44

www.lecgs.org - Messagerie : contact@lecgs.org

Les sessions proposées dans ce dépliant
sont principalement destinées aux
individuels. **Pour vos projets de
formation « de groupe »,
contactez-nous
directement au
05 62 87 43 43
afin d'obtenir une
étude adaptée
à vos besoins.**

**Aux collectivités
Comités d'Entreprise
groupes...**

**BABA
BAFD**



Papier recyclé
Cycilus print



www.lecgs.org